
**Agrandissement du LES Roland Thibault
Étude d'impacts sur l'environnement**

**Rapport final
Étude d'intégration au paysage**

Février 2005

Présenté à :



702, Route 137 Sud
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
Tél. : (450) 372-2399 – Fax : (450) 372-2287
rolandthibault@qc.aira.com

Présenté par :



enviram
Groupe-conseil

3653, chemin Chambly
Longueuil (Québec) J4L 1N9
Tél. : (450) 646-7606 – Fax : (450) 928-0663
enviram@enviram.ca

**Agrandissement du LES Roland Thibault
Étude d'impacts sur l'environnement**

**Rapport final
Étude d'intégration au paysage**

Février 2005

Présenté à :



702, Route 137 Sud
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
Tél. : (450) 372-2399 – Fax : (450) 372-2287
rolandthibault@qc.aira.com

Présenté par :



enviram
Groupe-conseil

3653, chemin Chambly
Longueuil (Québec) J4L 1N9
Tél. : (450) 646-7606 – Fax : (450) 928-0663
enviram@enviram.ca

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 LE CONTEXTE ET LA NATURE DU MANDAT	1
1.1 <i>Contexte</i>	1
1.2 <i>Cadre et objectifs de l'étude</i>	1
2 L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	3
2.1 <i>Le paysage régional</i>	5
2.2 <i>Les unités de paysage</i>	5
2.3 <i>Les points de vue</i>	6
3 LE PAYSAGE RÉGIONAL ET LE PAYSAGE LOCAL	7
3.1 <i>Portrait régional</i>	7
3.1.1 <i>Position</i>	7
3.1.2 <i>Population et territoire</i>	8
3.1.3 <i>Hydrographie</i>	9
3.2 <i>Activités</i>	9
3.2.1 <i>Agriculture et économie</i>	9
3.2.2 <i>Tourisme et culture</i>	9
3.3 <i>Portrait local</i>	10
3.3.1 <i>Transport et tourisme</i>	10
3.3.2 <i>Attraits touristiques</i>	10
3.3.3 <i>Le circuit cyclable</i>	11
3.4 <i>Agriculture locale</i>	13
3.5 <i>Hydrographie locale</i>	13
3.6 <i>Le Mont Yamaska</i>	13
3.7 <i>Zone de développement prioritaire</i>	15
4 LES UNITÉS DE PAYSAGE.....	16
4.1 <i>Unité de paysage 1-Fo-fe – Mont Yamaska</i>	18
4.2 <i>Unité de paysage 2-Ag-di – Rang Saint-Charles</i>	19
4.3 <i>Unité de paysage 3-Ag-ou – Champs agricole à l'ouest du LES</i>	20
4.4 <i>Unité de paysage 4-Fo-fe – Couvert forestier</i>	21
4.5 <i>Unité de paysage 5-Af-fi – Route 137</i>	22
4.6 <i>Unité de paysage 6-Ag-ou – 10^e Rang</i>	23
4.7 <i>Unité de paysage 7-Af-fi – Agroforestier à l'est de la zone d'étude</i>	24
4.8 <i>Unité de paysage 8-Ur-fi – Route 112</i>	24

5	LA DÉTERMINATION DES POINTS DE VUE SIGNIFICATIFS	25
6	L'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ AUX CHANGEMENTS VISUELS	26
6.1	<i>Unité 1-Fo-fe – Mont Yamaska.....</i>	<i>26</i>
6.2	<i>Unité 2-Ag-di – Rang Saint-Charles.....</i>	<i>26</i>
6.3	<i>Unité 3-Ag-ou – Champs agricoles à l'ouest du LES.....</i>	<i>27</i>
6.4	<i>Unité 4-Fo-fe – Couvert forestier</i>	<i>27</i>
6.5	<i>Unité 5-Af-fi – Route 137.....</i>	<i>28</i>
6.6	<i>Unité 6-Ag-ou – 10^e Rang.....</i>	<i>28</i>
6.7	<i>Unité 7-Af-fi – Agroforestier à l'est de la zone d'étude.....</i>	<i>29</i>
6.8	<i>Unité 8-Ur-fi – Route 112.....</i>	<i>29</i>
7	LES IMPACTS.....	30
7.1	<i>Méthodologie d'évaluation des impacts</i>	<i>30</i>
7.1.1	<i>Composantes d'évaluation</i>	<i>30</i>
7.2	<i>Détails de l'analyse des impacts</i>	<i>31</i>
7.2.1	<i>Paramètres caractérisant les impacts.....</i>	<i>31</i>
7.2.2	<i>Les impacts visuels.....</i>	<i>33</i>
7.3	<i>Les impacts sur les composantes d'aspect visuel</i>	<i>37</i>
7.3.1	<i>Phase d'aménagement – Déboisement</i>	<i>37</i>
7.3.2	<i>Phase d'aménagement – Chemin d'accès.....</i>	<i>37</i>
7.3.3	<i>Phase d'aménagement – Décapage du sol</i>	<i>37</i>
7.3.4	<i>Phase d'aménagement – Imperméabilisation et système de captage.....</i>	<i>37</i>
7.3.5	<i>Phase d'aménagement – Contrôle du ruissellement de surface</i>	<i>37</i>
7.3.6	<i>Phase d'exploitation – Enfouissement des déchets et présence du LET</i>	<i>38</i>
7.3.7	<i>Phase d'exploitation – Captage et traitement du lixiviat.....</i>	<i>38</i>
7.3.8	<i>Phase d'exploitation – Captage et traitement du biogaz.....</i>	<i>38</i>
7.3.9	<i>Phase d'exploitation – Présence du LES.....</i>	<i>38</i>
7.3.10	<i>Phase d'exploitation – Recouvrement final et ensemencement.....</i>	<i>39</i>
8	LES MESURES D'ATTÉNUATIONS ET IMPACTS RÉSIDUELS	40
9	COUPES	41
10	COMMENTAIRES ET CONCLUSION	42

ANNEXE A	UNITÉS DE PAYSAGE CARTE DE L'ÉTUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE
ANNEXE B	SIMULATION VISUELLES – VUES 1 À 4
ANNEXE C	GRILLE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ AUX CHANGEMENTS VISUELS
ANNEXE D	LEXIQUE
ANNEXE E	COUPES ET PLAN DE LOCALISATION DE COUPES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Liste des figures

	Page
Figure 1 : Plan de localisation régionale du site.....	4
Figure 2 : Circuits et pistes cyclables.....	12
Figure 3 : Régions physiographiques et collines.....	14
Figure 4 : Le Mont Yamaska.....	15
Figure 5 : Vue du LES à partir du Mont Yamaska (Réf. : photo 1.1 – Annexe A).....	18
Figure 6 : Vue vers l'est à partir du rang Saint-Charles (Réf. : photo 2.1– Annexe A).....	19
Figure 7 : Vue à partir du chemin Bélair (Réf. : photo 3.1 – <i>Annexe A</i>).....	20
Figure 8 : Vue vers le LES à partir de l'intersection de la route Beaugard et le 1 ^{er} Rang Ouest (Réf. : photo 3.2 – Annexe A).....	21
Figure 9 : Développement résidentiel à proximité du LES (Réf. : photo 3.3 – <i>Annexe A</i>).....	21
Figure 10 : Vue vers l'ouest à partir du chemin Milton (Réf. : photo 5.1 – Annexe A).....	22
Figure 11 : LES actuel perceptible à partir du 11 ^e Rang près de la Route 137 (Réf. : photo 5.2 – Annexe A).....	23
Figure 12 : Vue à partir de l'intersection du grand rang Saint-Charles et du chemin Mawcook (Réf. : photo 6.1 – Annexe A).....	23
Figure 13 : Vue vers le LES à partir du 11 ^e Rang (Réf. : photo 7.2 – Annexe A).....	24

Liste des tableaux

	Page
Tableau 1 : Degré de sensibilité aux changements visuels.....	29
Tableau 2 : Paramètres des impacts.....	32
Tableau 3 : Grille d'évaluation des impacts.....	34
Tableau 4 : Importance de l'impact par unité de paysage.....	35
Tableau 5 : Synthèse des impacts liés au projet du LET Roland-Thibault inc.....	36
Tableau 6 : Résumé des impacts.....	38

1 LE CONTEXTE ET LA NATURE DU MANDAT

1.1 Contexte

L'entreprise Roland Thibault Inc. exploite actuellement un lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Cécile-de-Milton, à la limite de la région de l'Estrie et de la Montérégie. Cette entreprise veut agrandir le site actuel.

La concrétisation de ce projet du lieu d'enfouissement technique LET nécessite préalablement, la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement en conformité avec les législations et réglementations provinciales applicables. Le Groupe-conseil Enviram participe à l'étude d'impact par la réalisation d'une étude sectorielle de l'intégration au paysage du projet d'agrandissement du LES.

1.2 Cadre et objectifs de l'étude

Cette étude sectorielle sur le paysage comporte un inventaire du milieu visuel, l'évaluation de la sensibilité du paysage aux changements visuels et des simulations à partir de certains points de vues dans le secteur à l'étude.

L'analyse visuelle est une partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement, le volet inventaire permettra de satisfaire les exigences du ministère de l'Environnement du Québec en regard de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Donc, la première étape de l'étude d'intégration au paysage est l'inventaire du milieu visuel qui constitue une dimension importante de l'étude d'impact car ce travail identifiera les liens qui existent entre les différents éléments structurants du paysage et leurs aptitudes à recevoir un nouveau projet.

Le deuxième volet de l'étude sera d'identifier certains points de vue significatifs dans la zone d'étude. Ceux-ci serviront, entre autre, à la réalisation de simulations visuelles et des coupes. Ces simulations et ces coupes visent à déterminer des options de recouvrement et à élaborer des mesures de mitigation favorisant l'intégration du projet au paysage, en conformité avec les propositions du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles selon les articles 15 et 37.

Finalement, le troisième volet consiste à l'évaluation des impacts pour la composante humaine de l'aspect visuel.

Extrait du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles. G.O.Q., 132^e année, Partie 2, no 43, 25-10-2000, p. 6690-6726. « Article 15

Les lieux d'enfouissement techniques doivent s'intégrer au paysage environnant. À cette fin, il est tenu compte des éléments suivants :

- 1^o les caractéristiques physiques du paysage dans un rayon d'un kilomètre, notamment sa topographie ainsi que la forme, l'étendue et la hauteur de ses reliefs;*
- 2^o les caractéristiques visuelles du paysage également dans un rayon d'un kilomètre, notamment son accessibilité visuelle et son intérêt récréo-touristique (les champs visuels, l'organisation et la structure du paysage, sa valeur esthétique, son intégrité, etc.);*
- 3^o la capacité du paysage d'intégrer ou d'absorber ce type d'installation;*
- 4^o l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts visuels (écran, zone tampon, reverdissement, reboisement, etc.). »*

« Article 37

Les opérations d'enfouissement de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique ne doivent pas être visibles d'un lieu public ni du rez-de-chaussée de toute habitation située dans un rayon d'un kilomètre; cette distance se mesure à partir des zones de dépôt de matières résiduelles. »

2 L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche utilisée pour l'analyse visuelle du LES situé à Sainte-Cécile-de-Milton est basée sur les concepts proposés dans la méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport élaborée par le ministère des Transports du Québec et dans la méthode d'inventaire du paysage utilisée par Hydro-Québec dans le cadre des études « lignes et postes ». Ces concepts ont été adaptés à la problématique particulière du projet et à la nature des données dans la zone d'étude.

2.1 Le paysage régional

En premier lieu, l'inventaire vise à donner une idée d'ensemble du paysage régional dans lequel s'insère le site à l'étude. Cette identification du paysage régional et son contexte environnant sont présentés sur une illustration à une petite échelle (voir chapitre 3, article 3.6).

2.2 Les unités de paysage

Par la suite, la zone d'étude est découpée en unités de paysage homogènes qui se distinguent les unes des autres par le mode d'organisation de l'espace, l'ambiance, le degré d'accessibilité visuelle et la valorisation.

Ce découpage du territoire en unités de paysage se fait à la suite d'un inventaire des caractéristiques et des champs visuels. Cet inventaire est réalisé à partir de l'analyse des cartes topographiques (1:20 000), des cartes forestières (1:20 000) et des photographies aériennes (1:10 000). Aussi, les documents suivants ont permis de compléter les informations descriptives de la zone d'étude: les schémas d'aménagement des trois MRC concernées (MRC de La Haute-Yamaska, MRC de Rouville et MRC Les Maskoutains), les plans de zonage des municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton et de Canton de Granby ainsi que d'autres informations relatives à la région de la Montérégie et à la MRC de La Haute-Yamaska.

Des relevés sur le terrain ont été réalisés à la mi-mai 2004 et en octobre 2004. Ces relevés ont permis de préciser les limites des unités de paysage en fonction des composantes du milieu (relief, hydrographie, végétation, utilisation du sol, types de vue, éléments d'orientation). La détermination des sites ayant une importance historique, symbolique, culturelle ou récréative a complété cet inventaire.

Enfin, une représentation graphique et un portrait des unités de paysage ont été élaborés dans un document à l'échelle de 1:40 000 (voir annexe A).

2.3 Les points de vue

Suite à l'inventaire des caractéristiques des unités de paysage, l'identification de points de vue significatifs a été effectuée afin de rendre compte de la visibilité du projet.

Ces points de vue correspondent à des champs visuels significatifs obtenus à partir d'un lieu d'observation spécifique et se composent de séquences visuelles perçues par les riverains (observateurs fixes) ou les usagers (observateurs mobiles). Les champs visuels ont un degré d'ouverture (fermée, filtrée, ouverte, panorama) et sont composés d'avant-plan, plan intermédiaire et d'arrière-plan. Ces champs visuels sont identifiés et décrits à même l'inventaire des unités de paysage. À partir de ces champs visuels, des photographies ont été prises pour la réalisation des simulations visuelles (voir annexe B).